





Paris, le 04 mai 2018

M. Patrick JEANTET Président de l'EPIC SNCF Réseau 15/17 rue Jean-Philippe Rameau 93210 SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 25 Avril 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 27 Avril 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC SNCF Réseau de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Arrêt de toutes les restructurations en cours dans tous les services, notamment dans les DFA;
- Abandon du projet Diapason ;
- Mise en place d'une véritable GPEC permettant d'anticiper les besoins en embauches;
- Une politique de Formation offensive afin de ré-internaliser les charges de travail faites par le privé ; cela implique la mise en place de centres de formation au plus près des bassins d'emploi et un plan de recrutements de formateurs.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Samedi 12 Mai 2018 à 20h00 jusqu'au Mardi 15 Mai 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Réseau ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLENSEGER

CFDT

Thomas CAVEL